



En Drôme Provençale

26160

Tél. : 04 75 90 16 58

mairie.rochebaudin@wanadoo.fr

## CONVOCAZION DU CONSEIL MUNICIPAL

A Rochebaudin, le 20 janvier 2021

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du Conseil municipal qui aura lieu le vendredi 29 janvier 2021 à 20h30 dans la salle communale

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 13 novembre 2020**

#### **2 – Facturation de l'assainissement collectif**

Pour les assujettis à la redevance d'assainissement, la SAUR a envoyé en décembre les factures prévues en juin . Ces factures ne comprennent pas la part assainissement . Pour pallier cette erreur, la SAUR a proposé de facturer en février, une année et demie de part fixe (2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021) ainsi que la part variable de 2020 . La facture serait donc très importante et il a été demandé à la SAUR d'attendre la décision du Conseil Municipal avant de facturer quoi que ce soit . Plusieurs solutions s'offrent à nous . On peut demander d'étaler les paiements, on peut décider de ne commencer la facturation qu'à partir de 2021 . La question est aussi posée de continuer ou non de confier la facturation de ce service à la SAUR .

#### **3 – Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**

Le PCS a pour objectif de préserver la sécurité des habitants et de protéger les biens et l'environnement, il définit des mesures de prévention et de secours . C'est une obligation réglementaire . Le DICRIM, destiné à être diffusé aux habitants, recense les risques présents sur la commune et les consignes de sécurité . Il est aussi un document pratique avec les numéros de téléphones utiles et les démarches en cas d'urgence . Ces documents ont été élaborés avec notre assureur (Groupama) . Ils ont été présentés à la Commission Vie de la Commune . L'avis de la Commission Vie de la commune consultée sur ces documents sera exposé en séance .

#### **4 – Règlement du cimetière**

Le précédent règlement a été modifié pour la dernière fois en 1916, il est donc proposé d'en approuver un nouveau . L'avis de la Commission Vie de la commune consultée sur ce règlement sera exposé en séance .

#### **5 – Règlement de la location de la salle communale**

Un nouveau règlement est proposé . L'avis de la Commission Vie de la commune consultée sur ce règlement sera exposé en séance .

#### **6 – Approbation des travaux du SDED quartier Viarras**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) propose de renforcer le réseau électrique Basse Tension au départ du poste de transformation Viarras .

L'objectif principal est de renforcer et de sécuriser la distribution électrique sur un quartier de Félines . A l'occasion, un « ménage » est fait sur les réseaux alentours ( principalement des enlèvements ou des remplacements de poteaux) . Le montant des travaux est de 101.067 € HT, aucune participation n'est demandée à la commune .

#### **7– Informations sur les travaux en cours**

- Mise en conformité des installations électriques de la mairie, travaux terminés ( 679,99 € TTC)

- Branchement complémentaire de l'assainissement eaux usées de la mairie (gratuit, dans le cadre des garanties suite aux travaux d'assainissement)

#### **8 – Questions diverses**

- organisation d'une visite des terrains communaux

- réunion informelle régulière des conseillers municipaux

- autres ...

Les documents annexés à cette convocation sont consultables à cette adresse :

<https://1drv.ms/u/s!AkNOvZIJshximFf-plcSbgO12IHs?e=5c7GUs>